MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

POLE RESSOURCES/DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHATS
Commande Publique – FTW

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-200066009-20261029-2026-133-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2026
Publication : 02/11/2026

ARRETE N°2026/133

PORTANT DELEGATION DE FONCTION DE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RESEAU DE CHALEUR

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1411-5, L2122-18, L5211-1, D1411-3 à D1411-5

VU les délibérations du Conseil d'Agglomération n°2C du 7 avril 2026 constatant l'élection du Président de Mulhouse Alsace Agglomération

VU la délibération du Conseil d'Agglomération n°35C du 14 avril 2026 portant composition et élection de la commission de délégation de service public de Mulhouse Alsace Agglomération

VU l'arrêté 2026/95 du 24 juillet 2026 portant désignation de la présidence de la Commission de délégation de service public relative au réseau de chaleur

Arrête :

Article 1er : L'arrêté 2026/95 du 24 juillet 2026 portant désignation de la présidence de la Commission de délégation de service public relative au réseau de chaleur est abrogé.

Article 2 : Monsieur Frédéric GUTHMANN, 12ème Vice-Président, est désigné pour assurer la Présidence de la Commission de délégation de service public dès lors que l'ordre du jour de la commission porte sur un contrat de délégation de service public en matière de réseau de chaleur.

Article 3 : La délégation de fonction pour la présidence de la Commission de délégation de service public prend effet ce jour pour la durée du mandat du Conseil d'Agglomération, sauf révocation ou déport.

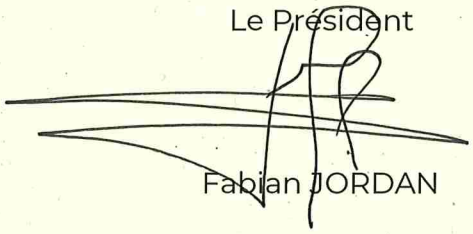
Article 4 : Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière

dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Cet arrêté sera publié sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sausheim, le 29 octobre 2026

Le Président



Fabian JORDAN

Destinataires

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication sur le site Internet)
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)
- 1 copie à Frédéric GUTHMANN (pour notification à l'élu concerné).